



Sequestre des fonds suite à divorce en cours

Par **natou b 34**, le **09/07/2008 à 21:02**

Bonjour,
En janvier 2008, nous avons vendu un immeuble (SCI) 2 ex époux seuls associés
Etant donné qu'il y a un divorce en cours et de lourdes dettes dont mon ex m'a laissé seule face aux remboursements depuis plus de 6 mois, j'ai demandé la sequestration des fonds.
Je souhaite rembourser toutes les dettes du ménage avant la partage du solde disponible mais mon ex s'oppose aux remboursement de certains prêts fait en commun.
Le notaire chargé de cette liquidation préfère ne plus "contacter" mon ex avec qui il a eu des altercations.
En effet, il s'est permis d'aller détruire dans son études des documents originaux sur lesquels il s'était engagé à faire un partage "équitable des biens"
Le notaire n'a pas souhaité porter plainte par peur des représailles de mon ex.
Alors, il m'a simplement dit de "subir son comportement"
Suite aux dettes (40000 €) la banque nous a assigné et le plus triste c'est que les fonds sont disponible pour les apurées et que ni mon ex ni le notaire s'en préoccupe!! Je suis indignée de devoir encore attendre après les vacances judiciaires pour que les choses "bougent un peu"
C'est injuste puisque les dettes sont là à cause de la malhonneteté de mon ex, il ne paie pas d'avocat car il a cessé de travailler tandis que moi j'ai reçu une autre facture pour 700 € suite à l'assignation de la banque!!
Je suis indignée et je me sens seule à combattre.
Je précise que je suis la gérante de cette SCI et mon ex époux est associé.
Je peux quand même ordonner le déblocage des fonds pour les dettes qui sont en souffrances depuis presque 1 an?
Pourquoi m'en empêche t on?
Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **09/07/2008 à 23:31**

Bonsoir,
La banque est-elle informée de la vente?
A-t-elle adressé au notaire sa demande de règlement du restant dû sur le prêt?

Par **natou b 34**, le **15/07/2008** à **22:43**

Bonsoir,rnLa banque est informée de la vente de l'immeuble SCI et les prêts qui avaient servi à cet investissement ont été remboursés.rnCependant les autres prêts pour d'autres immeubles (un autre immeuble locatif et la résidence principale) sont en impayés depuis des mois.rnEtant donné que mon ex ne m'a pas soutenu pour faire face aux remboursements, je remboursais seule pendant plus de 6 mois lorsque j'occupai encore la maison mais ensuite j'ai dû déménager à cause du harcèlement et fuir le département où je suis née. (heureusement que j'ai pu bénéficier d'une mutation professionnelle)rnDepuis que j'ai un loyer à charge, je ne peux supporter seule le paiement des prêtsrnLa banque assigne Mr et Mme pour un remboursement total des soldes de ces prêts mais ils ne sont pas au nom de la SCI.rnToutes les dettes de la SCI ont été payées.rnIl reste des dettes au nom de M et Mme seuls associés de cette SCIrnrnLa banque n'a pas transmis au notaire les soldes restant dû.rnDois-je demander que ce soit fait?rnMerci pour l'intérêt que vous portez à ma situation.

Par **Tisuisse**, le **15/07/2008** à **23:11**

Cette affaire mériterait que vous en parliez avec votre avocat et que vous demandiez au JAF ou au juge d'instance de statuer.

Par **natou b 34**, le **15/07/2008** à **23:43**

Bonsoir,rnMon avocat est bien sûr informé, mais la procédure traîne quand même.rnJe ne sais plus que faire même le notaire ne répond pas à mes courriers puisqu'il n'a pas l'accord de M pour payer les dettes du ménage.rnJ'ai aussi informé par écrit mon ex demandant son consentement au remboursement des dettes, je n'ai aucune réponse.rnDepuis l'ONC octobre 2007 et l'assignation en divorce en avril 2008, je n'ai pas eu d'avancement dans la procédure.rnLa maison de famille est dérériorée par mon ex depuis mon départ, et mon avocat m'affirme que au mois de septembre il y aura l'expertise.rnCe bien est à la vente et ne peut être visité.rnDois-je aussi remettre la maison en état?rnTout devient trop lourd et j'ai vraiment l'impression d'être la seule à me torturer.rnPourtant l'ONC précisait que M devait prendre à charge l'ensemble des prêts,rnPourquoi le notaire ne procède pas aux paiements des dettes de la communauté, prend-il un grand risque?

Par **Fleur33**, le **13/10/2019** à **08:35**

Bonjourrnmon mari a été condamné en première instance à me verser 180 000€ de prestation compensatoire il a fait appel il ne veut rien me donner. nous avons vendu la maison familiale j'en suis propriétaire à 30% (acte notarié nous sommes mariés sous le régime de la séparation). rnmon avocat me conseille de mettre la somme sous séquestre afin de ne pas avoir de mauvaises surprises si était condamné en appel à la même somme ce qu'il pense. mes amis me conseillent de mettre toute la somme ce serait un moyen de pression pour mon

mari pour qu'il arrête la procédure d'appel car son argent sera bloqué. cela représente une très grosse somme. je suis un peu perdue. enfin qui doit faire la demande au notaire ? j'aimerais un autre avis et je vois que les vôtres sont bienveillants. merci beaucoup pour votre réponse